



Rapport d'activité 2022

L'économie circulaire - en plein essor et plus pertinente que jamais

Ensemble trions bien, recyclons mieux

Fostplus 

1

2

3

4

5

6

7

Table des matières

1. Édito 3

2. Chiffres clés 6

3. Le Nouveau Sac Bleu 12

4. Out of Home 18

5. Design for Recycling 25

6. Vision d'avenir 29

7. Conclusion 33

1

2

3

4

5

6

7

Cinq dilemmes pour notre Managing Director et notre président

Réutilisation ou recyclage ? 2021 ou 2022 ? Punir ou récompenser ? À domicile ou en dehors du domicile ? Nous avons mis notre Managing Director et notre président sur la sellette, et nous les avons confrontés aux cinq dilemmes de l'économie circulaire. Vous aimeriez connaître leur réponse ? Regardez vite la vidéo !



1

2

3

4

5

6

7



765.758

Tonnes d'emballages
sur le marché



11.584.008

Habitants



95 %

Taux de recyclage

1

2

3

4

5

6

7

“Dans les années à venir, nous aurons l’occasion unique d’assumer davantage notre rôle social et de répondre aux besoins et aux préoccupations réels des citoyens belges.”

Wim Geens - Managing Director Fost Plus



1

2

3

4

5

6

7

Chiffres clés



1

2

3

4

5

6

7

Recyclage des emballages ménagers en Belgique

Fost Plus a recyclé 95 % des emballages ménagers mis sur le marché par ses membres, en 2022. Cet excellent résultat est principalement dû à l'augmentation de la part du recyclage du plastique. Dans l'ensemble, nous avons recyclé 15 % de matériaux d'emballage en plastique de plus que l'année précédente, tandis que la part des emballages à usage unique sur le marché a légèrement diminué (en poids).



En 2022, nos membres ont commercialisé 765 758 tonnes d'emballages, dont 725 816 tonnes ont été recyclées, ce qui représente un taux de recyclage de 95 %.



11.584.008

Habitants



4.802

Membres



765.758

Tonnes d'emballages sur le marché

1

2

3

4

5

6

7

Quantités d'emballages recyclés par habitant et par an



17,4 kg

PMC



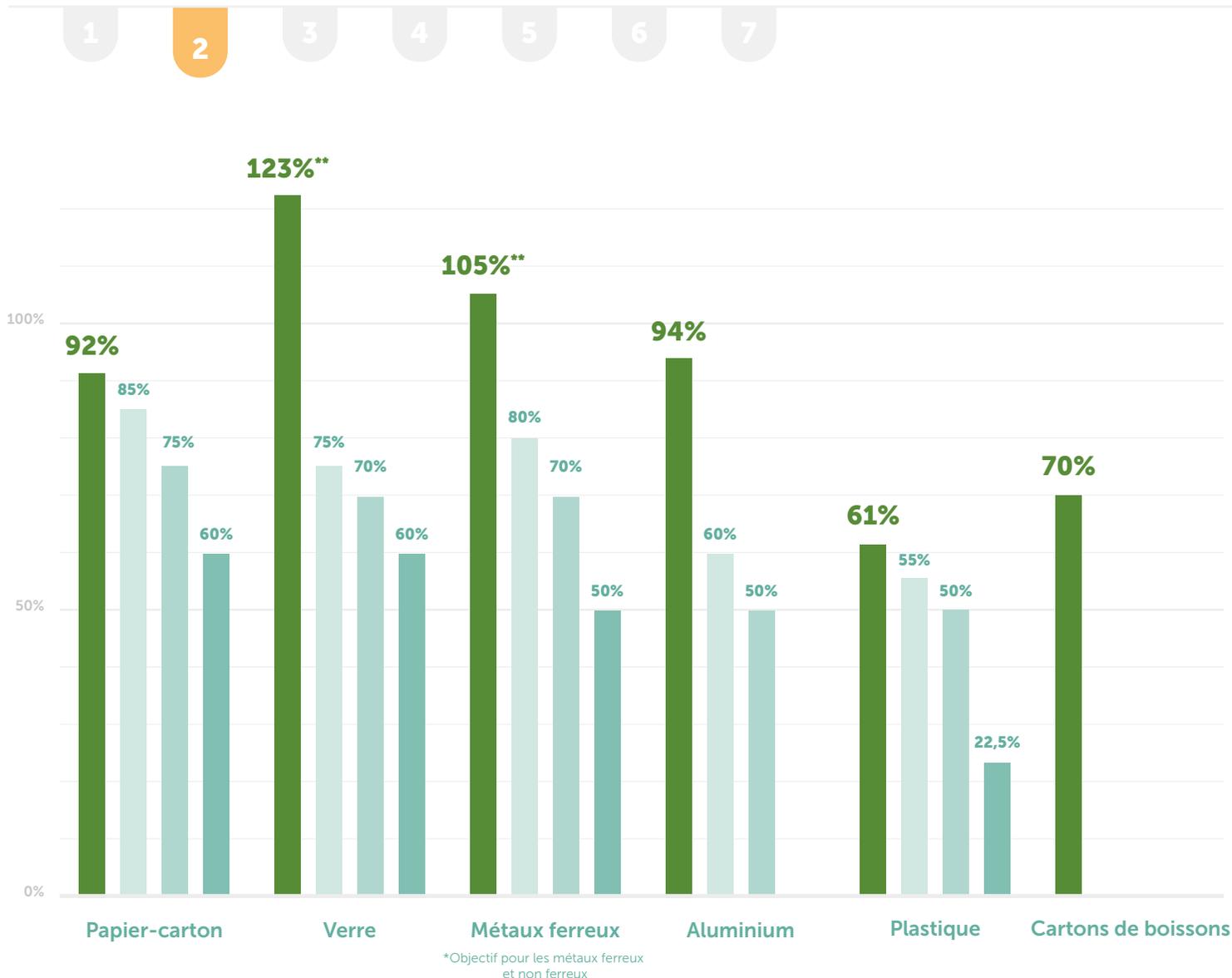
30,1 kg

Verre



15,2 kg

Papier-carton



** Ces pourcentages sont calculés à l'aide des quantités recyclées par rapport aux quantités mises sur le marché belge par nos membres. Ce qui signifie que les quantités recyclées contiennent également les matériaux d'emballage collectés qui ont été mis sur le marché belge par des non-membres ou qui ont été achetés à l'étranger par des consommateurs (achats frontaliers). Ces chiffres sont encore sujets à de légères modifications, en raison de déclarations tardives et de contrôles supplémentaires.

Depuis 2022 (pour l'année 2020), le taux de recyclage est calculé au moyen d'une nouvelle méthode identique pour tous les pays européens. L'objectif est de comparer les résultats de recyclage des différents États membres avec les objectifs de recyclage respectifs. Le taux de recyclage est désormais calculé au moment du recyclage proprement dit. Autrement dit, après que les matériaux triés dans les centres de recyclage ont été débarrassés de toutes les impuretés et matériaux sans rapport éventuels.

Les entreprises belges qui utilisent des emballages se sont cependant fixé des objectifs encore plus ambitieux. Afin de tester ces objectifs, nous ferons rapport à la Commission Interrégionale de l'Emballage (CIE), dans le cadre de l'agrément actuel, en utilisant à la fois la méthode de calcul précédente et la méthode actuelle. Dans le nouvel agrément, qui entrera en vigueur en 2024, la CIE déterminera quelle méthode de calcul sera utilisée à partir de ce moment-là pour les objectifs légaux de l'Accord de coopération interrégional belge.

1

2

3

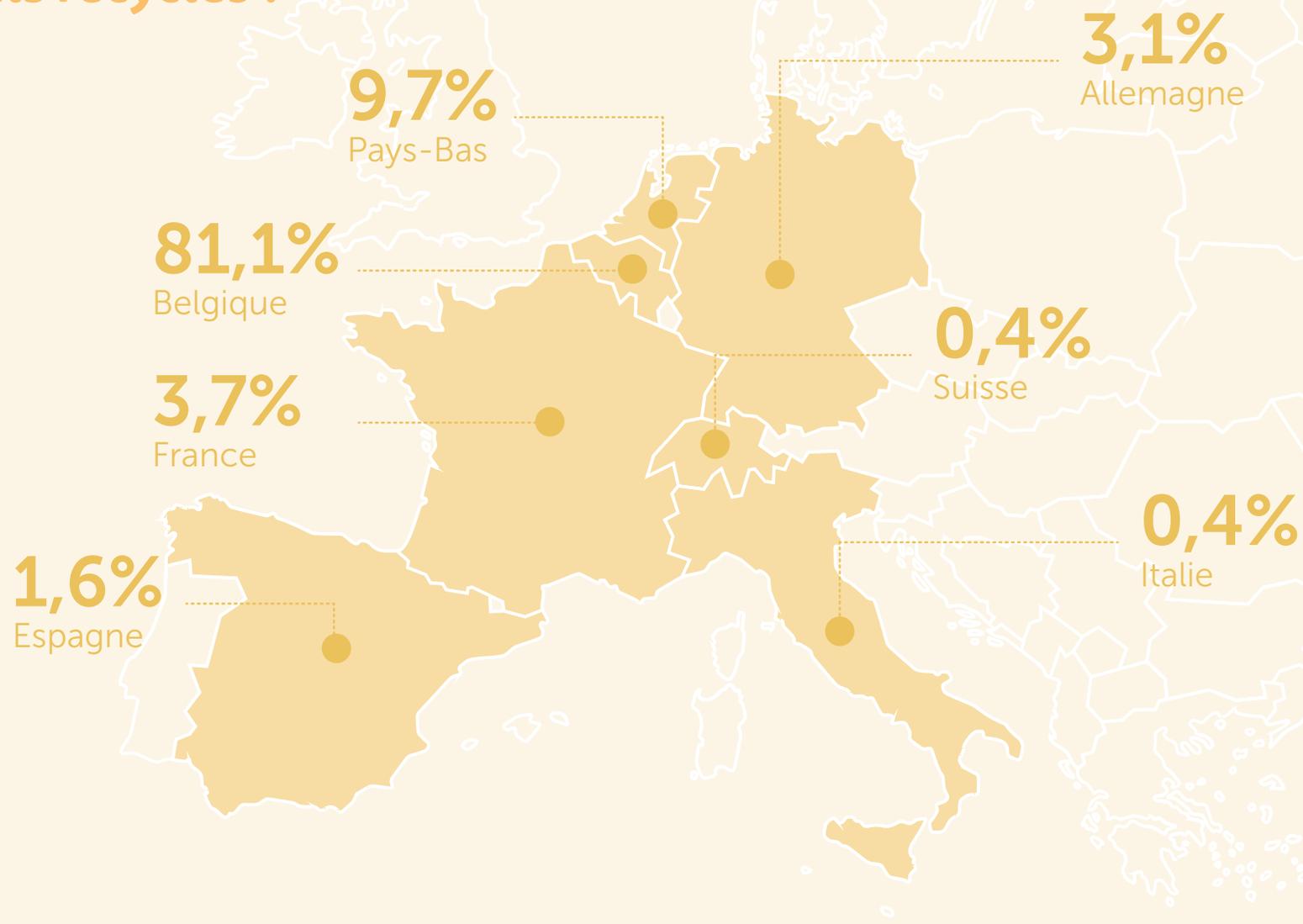
4

5

6

7

Où les matériaux collectés sont-ils recyclés ?



1

2

3

4

5

6

7



€285.062.361

Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation de Fost Plus en 2022 s'élevait à 285 062 361 euros. Ce budget couvrait essentiellement le coût de la collecte sélective, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Ce sont les membres de Fost Plus qui assument ces coûts, par le biais du Point vert.



- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7

Le Nouveau Sac Bleu



1

2

3

4

5

6

7

Le fondement de l'économie circulaire belge

Grâce au Nouveau Sac Bleu, nous avons collecté près de 23 kilos de PMC par habitant et par an, en 2022. La collecte des PMC atteint ainsi véritablement sa vitesse de croisière. Dans les coulisses, les cinq nouveaux centres de tri et les premières installations avancées de recyclage tournent désormais à plein régime.

Simple et accessible à tous

Le sac bleu peut sans hésitation être qualifié de fondement du succès du recyclage des emballages ménagers en Belgique. La collecte en porte-à-porte des PMC est un système simple et accessible à tous, qui a dès le début garanti une captation maximale des emballages ménagers. Grâce à l'élargissement du contenu à tous les emballages en plastique – et plus uniquement les bouteilles et les flacons –, nous mettons aujourd'hui près de 90 000 tonnes d'emballages supplémentaires dans l'économie circulaire.

Objectif d'ores et déjà atteint

Le Nouveau Sac Bleu a bouclé sa première année entièrement opérationnelle. La dernière intercommunale est passée au Nouveau Sac Bleu fin 2021. Les résultats de la collecte en 2022 nous permettent donc de visualiser clairement le rendement effectif. Et celui-ci est parfaitement conforme aux attentes. Au cours de cette première année, nous avons déjà atteint les résultats que nous visons, avec une moyenne de près de 23 kilos par habitant et par an. Selon nos prévisions, ces résultats seront encore meilleurs au cours des prochaines années, à mesure que les derniers doutes des citoyens en matière de tri s'estomperont.

Le mot d'ordre : continuer à élargir

Cependant, l'excellent rendement du Nouveau Sac Bleu ne signifie pas que nous nous reposons sur nos lauriers. Notre intention a toujours été d'élargir le contenu du sac bleu à mesure que de nouvelles solutions de recyclage durables voient le jour pour certains produits ou emballages. Depuis le début de l'année 2022, par exemple, tous les aérosols sont autorisés, sauf s'ils appartiennent à la catégorie des Petits Déchets Dangereux. Le 1er janvier 2023, les capsules de café et autres boissons en aluminium et en plastique sont venues s'ajouter à la liste. Ces capsules devraient nous permettre de collecter 4500 tonnes de matériaux en plus. Le sac bleu reste ouvert à de nouveaux élargissements de son contenu au cours des prochaines années.



Les capsules de café et d'autres boissons désormais dans les PMC

Bonne nouvelle pour les amateurs de café de notre royaume ! Dès le 1er janvier 2023, toutes les capsules de café (et autres boissons) pourront être jetées dans le sac PMC. En collaboration avec trois grandes entreprises du secteur - Nespresso, Nestlé et JDE Peet's -, Fost Plus a développé une solution de recyclage durable pour les capsules en vue de collecter 4 500 tonnes de matériaux en plus.

[Lisez toute l'histoire](#) →



1

2

3

4

5

6

7

Une impulsion pour l'économie circulaire belge

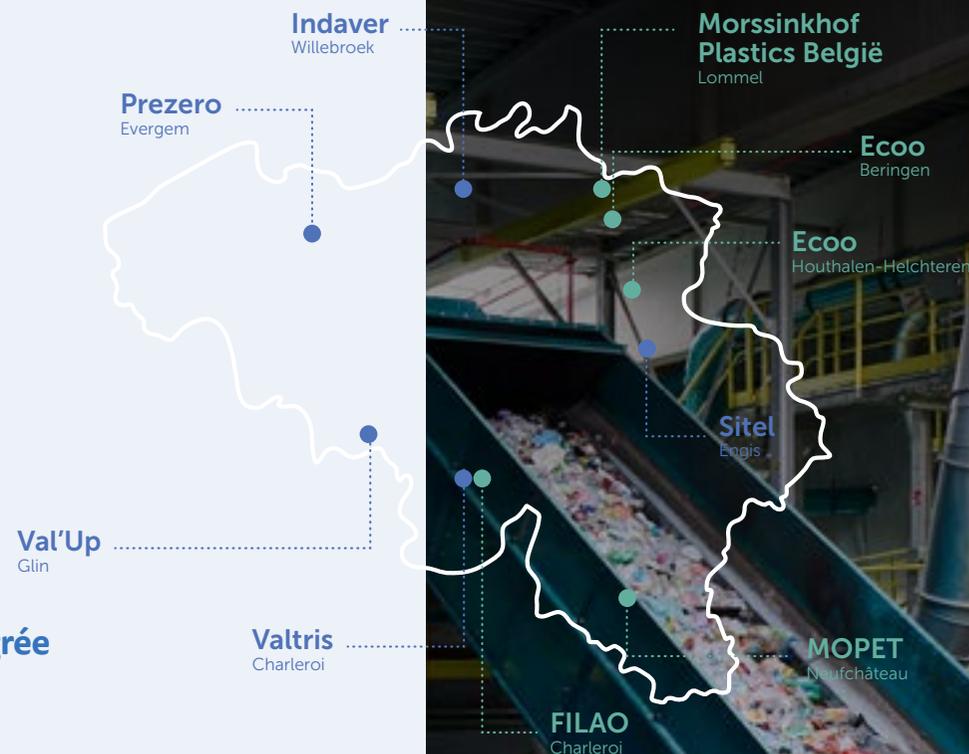
L'élargissement du contenu du sac bleu a donné une énorme impulsion à l'économie circulaire dans notre pays. Ainsi, des investissements ont été réalisés dans cinq centres de tri flambant neufs, aujourd'hui tous opérationnels. Mais nous sommes aussi partis à la recherche de capacités de recyclage locales. Avec succès, car en 2022, deux installations avancées de recyclage ont également ouvert leurs portes.

Lancement du dernier centre de tri

Le contenu du sac bleu est trié dans cinq nouveaux centres de tri, répartis à travers toute la Belgique. Ce traitement local, proche des citoyens, évite que les sacs de PMC collectés ne parcourent de longues distances. Les centres de tri utilisent les toutes nouvelles technologies pour trier les emballages collectés en seize flux de matériaux homogènes. Quatre des cinq centres de tri étaient déjà entièrement opérationnels à la fin de l'année 2021 : Indaver (Willebroek), Prezero (Evergem), Valtris (Couillet) et Val'Up (Ghlin). Début 2023, le cinquième et dernier centre de tri, celui de Sitel à Engis, a débuté son activité. Enfin, nous avons entamé une collaboration structurelle avec le centre de tri de Vanheede Environment Group, à Rumbeke, pour pouvoir trier des volumes supplémentaires.

La flexibilité intégrée porte ses fruits

Lors de la conception des centres de tri, la flexibilité nécessaire a été intégrée afin que les processus de tri puissent toujours être perfectionnés. Une initiative qui s'avère d'ores et déjà judicieuse. Initialement, le contenu du sac bleu était trié en quatorze flux. Deux flux sont venus s'y ajouter l'année dernière. Ainsi, depuis le début de l'année 2023, les emballages en PET opaques sont triés en tant que flux distinct, en plus des bouteilles en PET non colorées, bleues et colorées. Pour les capsules, qui peuvent être placées dans les PMC depuis le début de l'année 2023, une séparation à courants de Foucault supplémentaire a été mise en œuvre et permet de capter également les petits emballages en aluminium.



1

2

3

4

5

6

7

Nouvelle capacité de recyclage en construction

Pour le reste du recyclage des emballages, nous optons autant que possible pour une capacité de traitement locale. Au total, cinq nouvelles installations seront construites pour le recyclage des flux de matériaux en plastique provenant du sac bleu.

En 2020, Ecoo, à Houthalen-Helchteren, avait déjà investi dans une ligne de recyclage supplémentaire des plastiques et films mixtes. En juin 2022, Ecoo Beringen a ouvert une installation ultramoderne de recyclage des films en polyéthylène, avec une capacité annuelle de 42000 tonnes de matériaux d'emballage. Les matériaux recyclés sont utilisés pour la fabrication de nouveaux films et sachets.

Début 2022, la construction de l'usine de recyclage MOPET à Neufchâteau, par l'entreprise néerlandaise Morssinkhof Rymoplast Groep, a été annoncée. Cette usine se concentrera sur les emballages complexes en PET. D'ici fin 2024, 10 500 tonnes de barquettes en PET et 17500 tonnes de bouteilles en PET y seront recyclées par an, principalement en vue d'en faire des matières premières pour de nouvelles barquettes et bouteilles.

Inauguration Ecoo Beringen - Wim Van Den Bossche, CEO du groupe Ecoo, Ludo Kelchtermans, CEO de Nuhma; Koen Verhaert du groupe Ecoo; Wim Geens, Managing Director de Fost Plus

Fin 2022, Filao, à Charleroi, a commencé le recyclage *bottle-to-bottle* de bouteilles en PET. Dans ce projet circulaire unique et complet, des bouteilles en PET

collectées auprès des ménages belges sont recyclées en matière première pour de nouvelles bouteilles, à nouveau destinées au marché belge. L'installation est le résultat d'une collaboration entre l'entreprise de traitement de déchets Veolia et Sources ALMA, leader du marché belge de l'eau en bouteille. Une fois entièrement opérationnelle, l'usine recyclera 40000 tonnes de PET par an.

Enfin, début 2023, le contrat du cinquième et dernier centre de recyclage, construit par Morssinkhof Rymoplast à Lommel, a été adjugé. On y recyclera notamment des emballages en polypropylène et en polyéthylène.



Inauguration Ecoo Beringen - Wim Van Den Bossche, CEO du groupe Ecoo, Ludo Kelchtermans, CEO de Nuhma; Koen Verhaert du groupe Ecoo; Wim Geens, Managing Director de Fost Plus

1

2

3

4

5

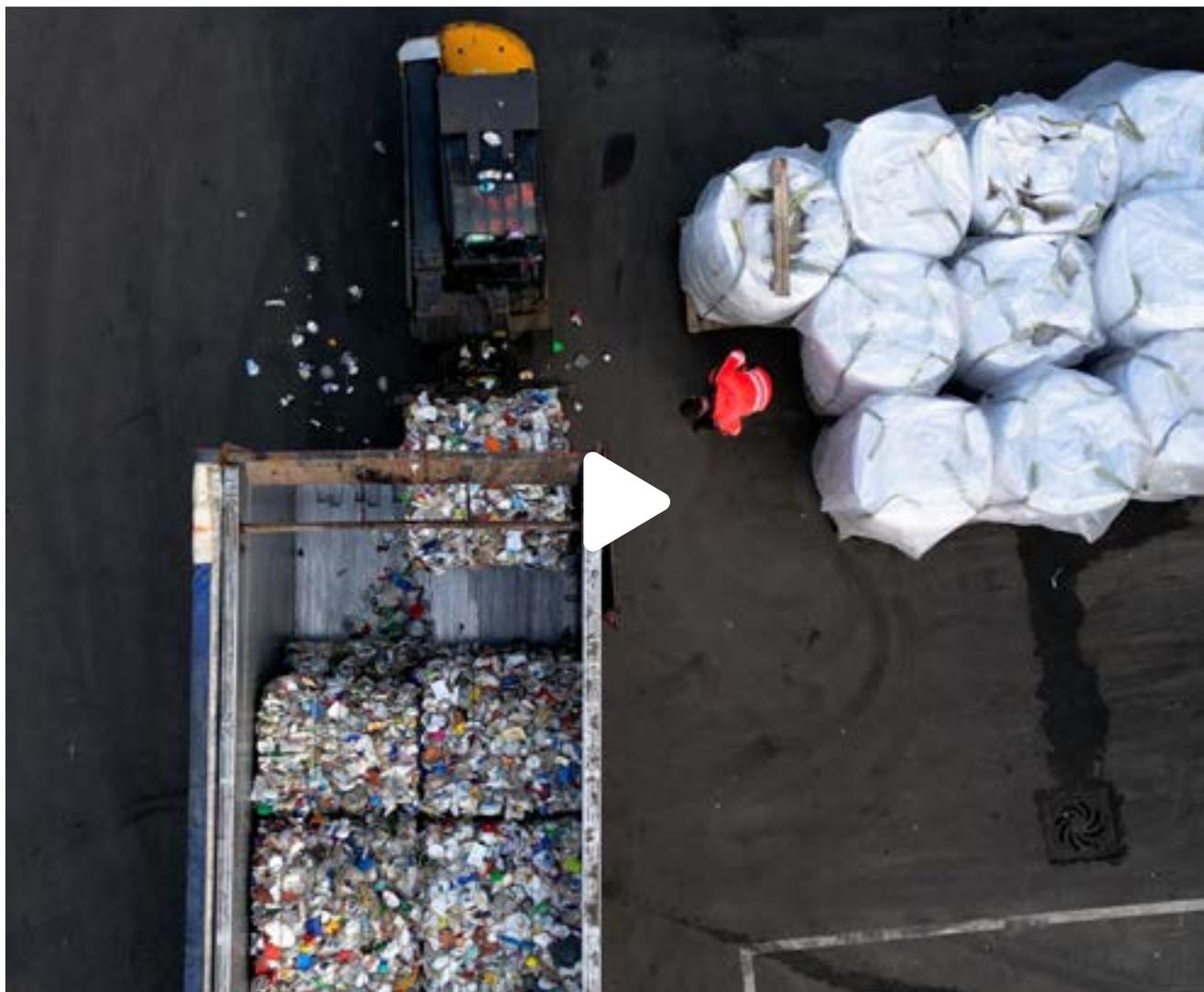
6

7

Nous recyclerons prochainement aussi les barquettes de beurre et les bouteilles de shampoing en Belgique

Morssinkhof Rymoplast construit, à Lommel, une nouvelle installation de recyclage des emballages en plastique collectés dans le sac bleu. Opérationnelle à partir d'octobre 2024, cette usine recyclera notamment les emballages en polypropylène (barquettes de beurre et de plats préparés, par exemple) et en polyéthylène (bouteilles de lait et flacons de shampoing, par exemple).

[Lisez toute l'histoire](#)



1

2

3

4

5

6

7

Out of home

Chaque emballage compte

À la maison, nous sommes les meilleurs élèves de la classe en matière de tri, et ce grâce à la collecte en porte-à-porte des PMC. Mais hors du domicile, trop d'emballages sont encore perdus : ils finissent dans les déchets résiduels ou parmi les déchets sauvages. C'est dommage, car chaque emballage compte.

Trier en dehors du domicile

Trier dans les entreprises – une collaboration étroite avec tous les acteurs

De nos jours, de nombreux PMC se retrouvent encore dans les déchets résiduels des entreprises, malgré l'obligation de tri. Il y a donc là un énorme potentiel de recyclage. Fost Plus entreprend diverses actions pour récupérer malgré tous ces emballages. Avec succès, puisqu'en 2023, avec la collecte de plus de 24000 tonnes via PMC entreprises, nous avons à nouveau atteint notre objectif dans ce domaine.

Valipac, l'organisation responsable du recyclage des déchets industriels est un de nos principaux partenaires. Nous collaborons par ailleurs étroitement avec les entreprises responsables de la collecte sur le terrain. Nous les aidons ainsi à améliorer leur service aux clients et à optimiser leur logistique à travers un réseau de stations de transfert pour les PMC

collectés. Nous nous sommes également associés à Facicom, une des plus grandes entreprises de services facilitaires en Belgique, car les équipes de nettoyage jouent un rôle crucial dans la gestion des déchets des bureaux.

Enfin, le contrôle du respect des règles fait l'objet d'une grande attention. En collaboration avec l'OVAM (Société publique des déchets de la Région flamande), nous avons affecté deux personnes supplémentaires au contrôle du respect des règles de tri dans les entreprises. Depuis la fin de l'année 2021, plus de 700 contrôles ont été menés. Les récidivistes risquent jusqu'à plusieurs milliers d'euros d'amende.



1

2

3

4

5

6

7

Lieux cibles – une approche remaniée pour une plus grande efficacité

Durant les années de crise sanitaire, en 2020 et 2021, nous avons été contraints de mettre en pause bon nombre de nos projets relatifs au tri hors du domicile. Nous avons donc mis à profit cette période calme pour évaluer notre approche. Dans le passé, nous missions principalement sur la mise à disposition de l'infrastructure nécessaire, comme des poubelles ou des îlots de tri, ainsi que sur le soutien aux entreprises et organisations individuelles. Nous souhaitons poursuivre sur cette voie à l'avenir, mais aussi évoluer vers une approche plus modulable, adaptée à certains secteurs en particulier et en collaboration avec tous les acteurs concernés.

Nous avons déjà mis une première fois en pratique cette nouvelle vision en 2022, dans le secteur hospitalier. Outre les PMC classiques, on trouve dans ce secteur de nombreux emballages qui ressemblent aux emballages ménagers. C'est le cas, par exemple, des pots de crème ou des films en plastique dans lesquels est emballé le matériel stérilisé. Mais il y a également des déchets médicaux dangereux, comme des seringues usagées, sans compter les masques et les gants jetables.

Il était donc important de clarifier les choses pour le personnel des hôpitaux et d'établir des règles de tri spécifiques au secteur médical. Nous avons composé un panel d'experts rassemblant des représentants de l'UZ Leuven, du ZNA, de l'entreprise de gestion des déchets Veolia, de Valipac et de l'OVAM (Société publique des



déchets de la Région flamande), entre autres. Il en est ressorti une approche faisable dans la pratique, qui tient compte des exigences de sécurité du secteur et qui garantit un recyclage efficace et durable. L'approche et les règles de tri sont à présent déployées dans tous les hôpitaux belges. Elles prouveront sans aucun doute

leur utilité aussi dans des environnements similaires, tels que les cabinets médicaux et les maisons de soins et de repos.



Des instructions de tri personnalisées et claire pour tout le milieu médical

Comme toutes les entreprises, les hôpitaux sont soumis à des règles de tri. Cependant, le tri dans ce milieu médical est assez complexe car il faut tenir compte de l'environnement médical, bien différent des secteurs d'activité classiques.

[Lisez toute l'histoire](#) →



Déchets sauvages – Vers une approche durable et percutante

Les déchets sauvages sont et restent un cauchemar pour quiconque se soucie de la propreté publique et de l'environnement. Malgré les nombreux efforts que nous fournissons tous pour endiguer le problème, il est clair que nous devons faire plus et mieux. Nos membres sont également demandeurs d'une approche plus percutante qui aboutisse à une modification radicale des comportements.

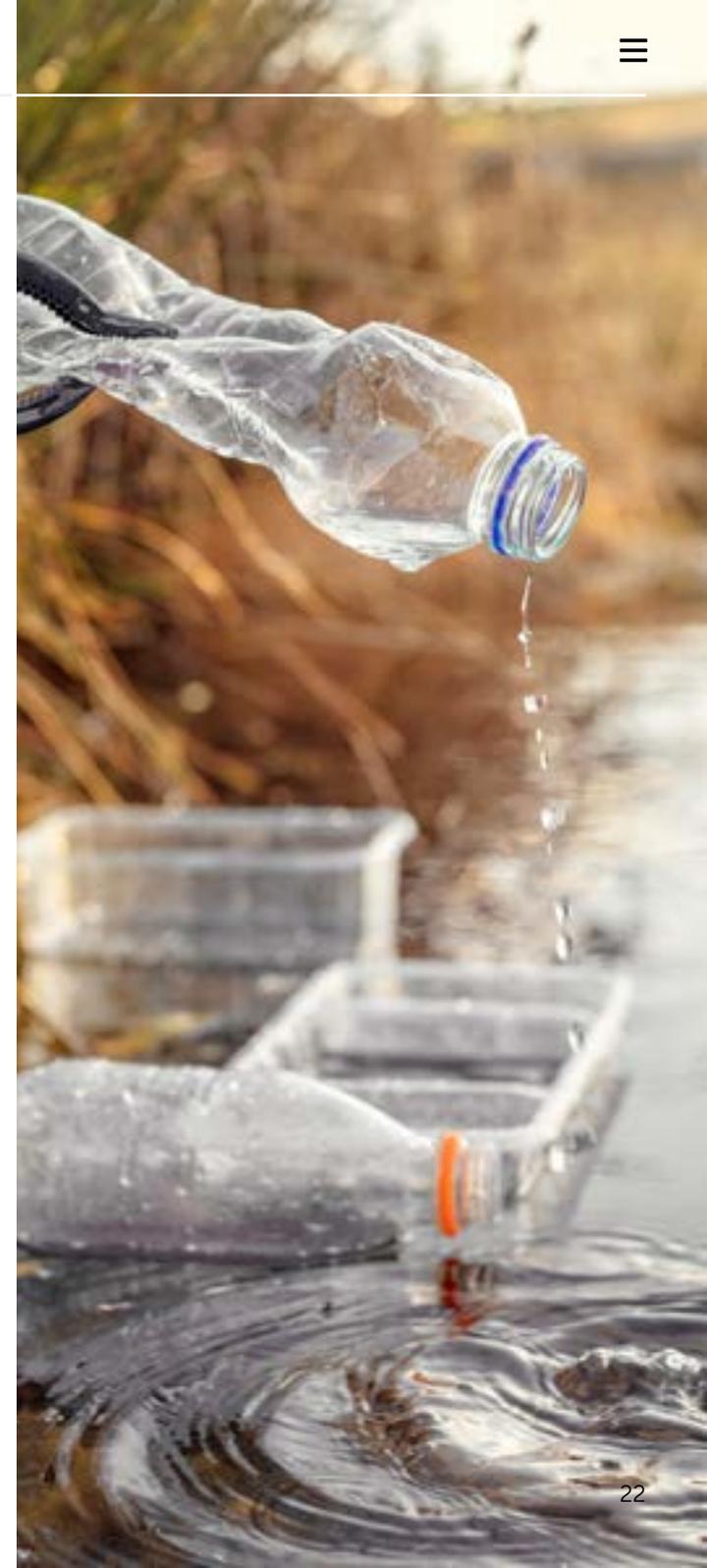
Rôle plus actif des entreprises

Une nouvelle directive européenne, qui complète la Responsabilité élargie des producteurs, est entrée en vigueur en 2022. Cette directive stipule notamment que, depuis le 1er janvier 2023, les entreprises dont les produits et/ou les emballages se retrouvent parmi les déchets sauvages doivent prendre en charge les frais de collecte de ceux-ci.

Les entreprises belges saisissent l'opportunité de la nouvelle directive pour jouer un rôle encore plus actif dans la lutte contre les déchets sauvages. Elles souhaitent en outre contribuer à une approche plus

efficace sur le terrain. Fost Plus a pour ambition de jouer un rôle de coordinateur à cet égard, comme nous le faisons déjà pour la collecte et le recyclage des emballages. Cela permettrait de créer un point de contact central pour les différentes autorités et on pourrait réaliser des économies d'échelle grâce au partage des connaissances et des meilleures pratiques.

En attendant les décisions des différents gouvernements, cette approche coordonnée est testée sur le terrain dans le cadre de projets pilotes.



1

2

3

4

5

6

7



Ensemble pour une consigne intelligente : les premiers projets pilotes lancés en Flandre

Les trois gouvernements de notre pays s'accordent à dire qu'un système de consigne est indispensable pour renforcer la lutte contre les déchets sauvages. En lançant « Ensemble pour une consigne intelligente », le secteur et les fédérations Fevia et Comeos, et Fost Plus, posent les prochains jalons qui permettront de tester le système dans la pratique et, le cas échéant, de le mettre en œuvre en 2025. Une série de tests et de projets pilotes sont par conséquent en préparation.

[Lisez toute l'histoire](#) →

La Belgique, pays pionnier – le système de consigne numérique

La Belgique a toujours joué un rôle de pionnier en matière de recyclage des emballages ménagers. Depuis que les premiers sacs PMC sont apparus dans nos rues en 1994, notre pays a donné le ton pour l'Europe entière. Nous souhaitons à présent étendre cet esprit précurseur à notre approche des déchets sauvages. La technologie et l'innovation joueront en effet à nouveau un rôle important dans le succès de la lutte contre ce fléau.

En 2022, une étude sur la faisabilité d'un système de consigne intelligente, s'appuyant sur les atouts du sac bleu, a été commandée par un certain nombre de grands producteurs de boissons, le secteur du détail, leurs fédérations respectives Fevia et Comeos, ainsi que Fost Plus. La consigne intelligente repose sur le code unique qui sera apposé sur chaque emballage. Pour récupérer la consigne, les consommateurs n'ont pas à rapporter leurs emballages usagés au magasin, mais peuvent tout simplement scanner ce code à l'aide de leur smartphone. Cela peut se faire chez eux lorsqu'ils trient l'emballage et le jettent dans le sac PMC ou hors du domicile, lorsqu'ils jettent l'emballage dans la bonne poubelle.

Les premiers projets pilotes ont été lancés en 2023, afin de tester le système dans la pratique et d'en affiner les modalités techniques. Le but est de déployer le système intelligent de consigne numérique dans tout le pays d'ici 2025.

1

2

3

4

5

6

7

Récompenser les comportements positifs – faisons le Click ensemble!

Les déchets sauvages résultent d'un problème de mentalité d'une part relativement faible de la population. Le respect strict des règles reste donc impératif pour entraîner un changement de comportement de cette minorité asociale et obstinée. En parallèle, nous souhaitons créer un incitant positif pour récompenser la grande majorité de la population qui adopte la bonne attitude.

Le Click nous permet de faire exactement cela. Le principe en est très simple : quiconque ramasse un déchet sauvage dans la rue ou jette ses propres déchets dans la bonne poubelle (publique) doit être récompensé. Grâce à une application sur leur smartphone, les participants peuvent scanner chaque déchet et gagner des points à échanger chez des commerçants locaux, à la commune ou auprès de toute autre organisation. Cette petite récompense renforce l'idée que les emballages usagés et les déchets ont de la valeur.

L'initiative a atteint sa vitesse de croisière en 2022. Entre janvier et décembre, le nombre d'utilisateurs a été multiplié par six et a atteint 60000. Ensemble, ces utilisateurs ont réalisé 350000 clicks et évité autant de déchets sauvages. Début mai 2023, le compteur affiche 735000 clicks. Neuf villes et communes participent actuellement au projet, ainsi que quelques grandes entreprises telles que Jacobs Douwe Egberts et Coca-Cola. L'initiative bénéficie également du soutien d'organisations comme Natuurpunt et l'application a été intégrée dans KBC Mobile. Le Click devient donc peu à peu un véritable mouvement de société.

Blankenberge

De Haan

Middelkerke

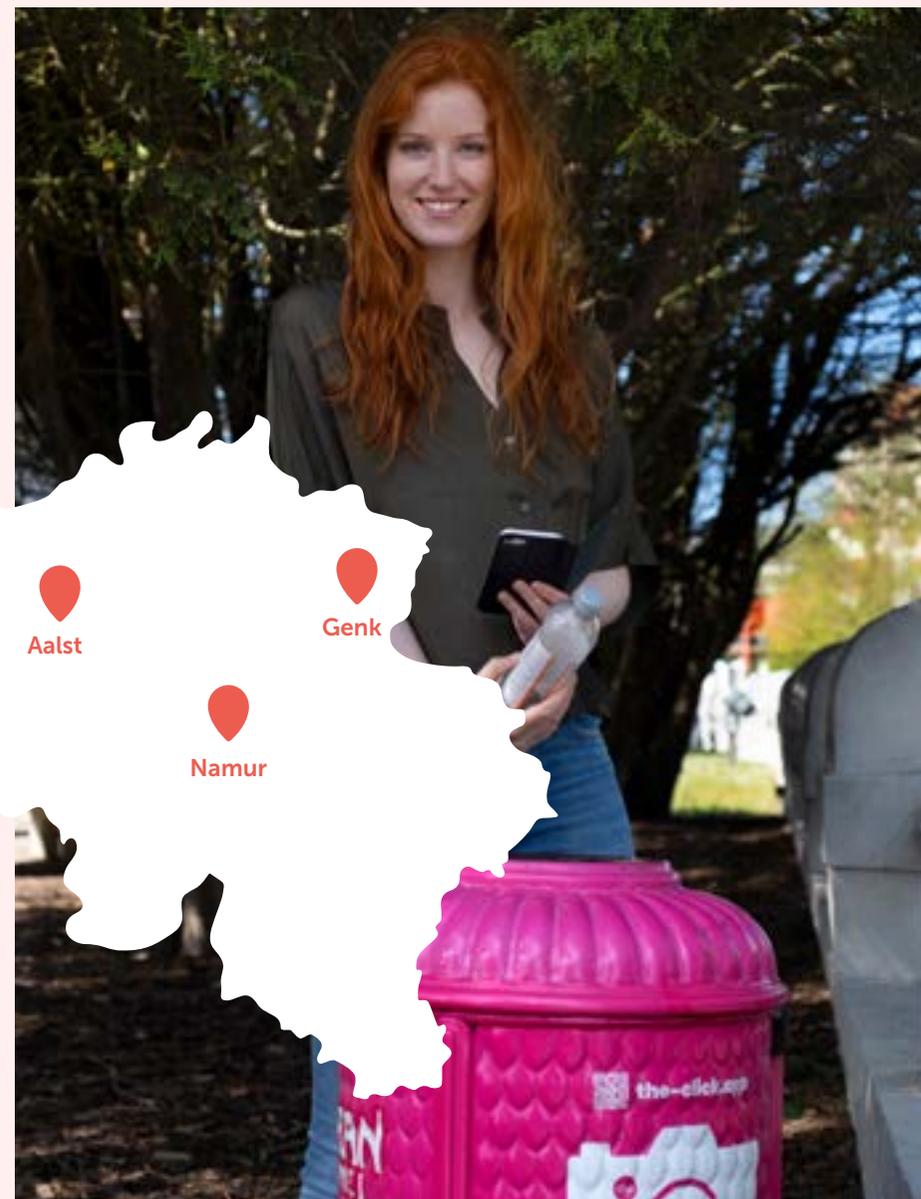
Torhout

Tournai

Aalst

Genk

Namur





Changement de comportement dans la lutte contre les déchets sauvages

Le Click, un projet de Fost Plus contre les déchets sauvages, a atteint sa vitesse de croisière en 2022. Le nombre d'utilisateurs a été multiplié par six entre janvier et décembre. De plus en plus d'entreprises intègrent également le Click dans leur stratégie de responsabilité sociétale, pour faire leur part.

[Lisez toute l'histoire →](#)



1

3

5

6

7

Design for Recycling

1

2

3

4

5

6

7

Avec nos membres, nous nous dirigeons vers 100 % d’emballages recyclables

Les emballages durables sont une de leurs priorités. En collaboration avec les fédérations sectorielles, ils ont défini des objectifs ambitieux : ainsi, d’ici la fin de l’année 2025, tous les emballages non recyclables doivent avoir disparu de leur assortiment. Fost Plus soutient ses membres dans la réalisation de ces ambitions.

D’ici 2025, seuls des emballages recyclables seront commercialisés en Belgique.

Les entreprises belges ont pris l’engagement ferme de rendre leurs emballages durables. D’ici 2025, elles souhaitent mettre sur le marché belge uniquement des emballages recyclables, réutilisables, compostables ou biodégradables. La part des emballages non recyclables a été estimée à environ 2 % du volume total en 2019. Les trois fédérations sectorielles – Comeos, Detic et Fevia – prennent ainsi une belle longueur d’avance sur la législation européenne, qui impose 100 % d’emballages recyclables en 2030 seulement.

Nos membres travaillent actuellement à analyser leur assortiment et à remplacer systématiquement les emballages non recyclables. L’introduction d’un nouvel emballage est souvent une opération complexe. Dans de nombreux cas, des modifications

radicales des processus de production et de logistique sont nécessaires. Les emballages de substitution doivent en outre remplir toutes les exigences techniques, notamment en matière de sécurité alimentaire et de qualité.

Fost Plus soutient ses membres dans la réalisation de ces objectifs ambitieux. Ainsi, nous partageons les connaissances et l’expertise disponibles lors de séminaires et de webinaires, ainsi que sur des plateformes telles que *Pack-It-Better*, une initiative que nous avons mise sur pied en collaboration avec Valipac. Nous offrons en outre des conseils et un soutien pratique, notamment à l’aide de tests des nouveaux emballages dans les centres de tri!

Fini les emballages perturbateurs !

En 2022, la catégorie *Emballages perturbateurs* a été introduite dans la déclaration Fost Plus, à la demande de la Commission interrégionale de l’Emballage. Comme

son nom l’indique, elle rassemble des emballages qui non seulement ne sont pas recyclables, mais qui sont même gênants pour les processus de collecte, de tri et de recyclage. Les emballages ont été soumis à un tarif Point Vert dissuasif, équivalent à deux fois le tarif le plus élevé des fractions recyclables. Cet aspect financier doit encourager les entreprises à éviter ces emballages et à les éliminer de leur assortiment.

De nombreux membres ont dès lors décidé de faire disparaître les emballages perturbateurs au plus vite de leur assortiment et de les remplacer par des alternatives recyclables. Chez certains membres, seule une petite partie de l’assortiment est concernée, mais chez d’autres, des emballages très connus de produits populaires sont visés. Il s’agit souvent d’emballages multicouches composés de papier, d’aluminium et de plastique, qui ne peuvent pas être séparés. Nous nous attendons à ce qu’une part considérable des emballages perturbateurs ait déjà disparu des rayons des magasins dans le courant de l’année 2023.

1

2

3

4

5

6

7



Pringles – un emballage emblématique maintenant recyclable

Les tubes de chips Pringles comptent sans aucun doute parmi les emballages les plus reconnaissables sur le marché. Malheureusement, ils étaient jusqu'à présent encore sur la liste des emballages perturbateurs, et donc non recyclables. Cela va changer prochainement, car Pringles a développé une toute nouvelle version.

[Découvrez l'histoire complète](#) →



ACT FOR FOOD – Carrefour optimise ses emballages pour fruits et légumes

En 2022, la chaîne de supermarchés Carrefour s'est attaquée à ses emballages de fruits et légumes. C'est tout un défi, car les consommateurs souhaitent des produits qui restent frais longtemps. Il est donc essentiel de trouver un équilibre entre les objectifs de durabilité et la fonction essentielle d'un emballage.

[Découvrez l'histoire complète](#) →

1

2

3

4

5

6

7

Des données fiables pour une politique d’emballages durables

Les données issues des déclarations des membres nous fournissent des informations sur les tendances et évolutions importantes, auxquelles nous pouvons adapter notre politique à venir. Mais nos membres aussi peuvent utiliser ces données précieuses pour rendre leurs emballages plus durables.

Au début de l’année 2022, nous avons lancé un tout nouveau système de déclaration appelé MyFost, que nos membres utilisent pour la déclaration annuelle obligatoire de leurs emballages. Ils y indiquent de quel matériau chaque emballage est composé, la quantité de matériau utilisée et le nombre d’unités commercialisées. La déclaration entraîne un important travail administratif, mais elle fournit des informations particulièrement précieuses, nécessaires pour pouvoir satisfaire à toutes les obligations de reprise et de rapport.

Scénarios futurs

La déclaration nous offre une bonne vue des emballages mis sur le marché. Nous pouvons ainsi mieux réagir aux tendances et évolutions et, si nécessaire, ajuster nos scénarios de collecte et nos processus de tri. Les capsules de café en sont un bon exemple : leur popularité croissante parmi les consommateurs a été l’occasion de rechercher une solution de recyclage de qualité et d’apporter les adaptations nécessaires dans nos centres de tri.

En un coup d’œil

Le nouveau système de déclaration *MyFost* contient de nombreuses fonctionnalités qui aident les membres à gérer leurs emballages. Les sanity checks permettent aux membres de contrôler plus facilement les données dans leur déclaration et de repérer les erreurs éventuelles. Le système détecte instantanément les combinaisons inhabituelles,

les fortes augmentations ou diminutions et autres écarts, puis les affiche en un format pratique que l’utilisateur peut exploiter immédiatement. Le tableau de bord permet en outre aux membres de connaître l’évolution de la recyclabilité de leurs emballages et la part de matériaux recyclés dans ceux-ci. Ils voient ainsi en un seul coup d’œil ce qu’ils peuvent encore améliorer.



1

2

3

4

5

6

7

Vision d'avenir

1

2

3

4

5

6

7

Vers une responsabilité sociétale plus large

En tant que facilitateur de l'économie circulaire, nous aidons les citoyens, les entreprises et les pouvoirs publics à gérer les matériaux de façon plus durable. Nous jouons, avec nos membres, un rôle sociétal important. Tout indique que ce rôle est appelé à s'élargir encore au cours des prochaines années. La collaboration sera cruciale à cet égard : ce n'est qu'en impliquant toutes les parties au sein de l'écosystème et en les laissant jouer leur rôle pleinement que nous pouvons consolider le succès de l'économie circulaire dans notre pays.

Ce rôle sociétal n'est pas nouveau. Avec la création de Fost Plus en 1994, les entreprises belges ont pris l'initiative dans le domaine du recyclage des déchets d'emballages. L'introduction de la responsabilité des producteurs, en vertu de laquelle les entreprises sont légalement responsables du traitement durable des emballages qu'elles commercialisent, en a été à l'origine directe.

La pertinence sociétale de nos activités est plus grande que jamais. Chaque fois que nous recyclons un emballage, nous réduisons les émissions de CO₂ et nous évitons l'extraction de nouvelles matières premières."

Mais il est bien vite apparu que les entreprises belges ne souhaitent pas se contenter de respecter leurs obligations légales. Grâce au sac PMC bleu, la Belgique est devenue un pays modèle en matière de recyclage des emballages ménagers, avec d'excellents chiffres de recyclage et une participation élevée des citoyens.

Plus que notre devoir

Depuis lors, nous avons prouvé à maintes reprises, avec nos membres, que nous osons assumer notre responsabilité. Au cours des dernières années, nous avons ainsi étendu fortement notre domaine d'activité, de la collecte en porte-à-porte à la collecte sélective dans les entreprises, lors d'événements et dans des environnements out-of-home. Afin de réaliser là aussi une collecte et un recyclage optimaux des emballages.

Dans la lutte contre les déchets sauvages aussi, nous ne reculons pas devant notre responsabilité. Les liens de collaboration avec Mooimakers, BeWaPP et la Région de Bruxelles-Capitale nous ont permis de réaliser de beaux projets qui contribuent aujourd'hui encore à un changement durable des comportements. Nous pensons ici, par exemple, au *Grand Nettoyage* en Wallonie. Avec le Click, nous récompensons les citoyens consciencieux et nous offrons aux villes et communes un outil supplémentaire dans leur politique en matière de déchets sauvages.

L'élargissement récent de la responsabilité des producteurs rend depuis peu nos membres responsables des frais de ramassage des déchets sauvages provoqués par leurs emballages. Nous aussi, nous souhaitons assumer pleinement notre rôle en matière de responsabilité des producteurs, en jouant avec tous les acteurs un rôle actif sur le terrain, pour une plus grande propreté publique.

1

2

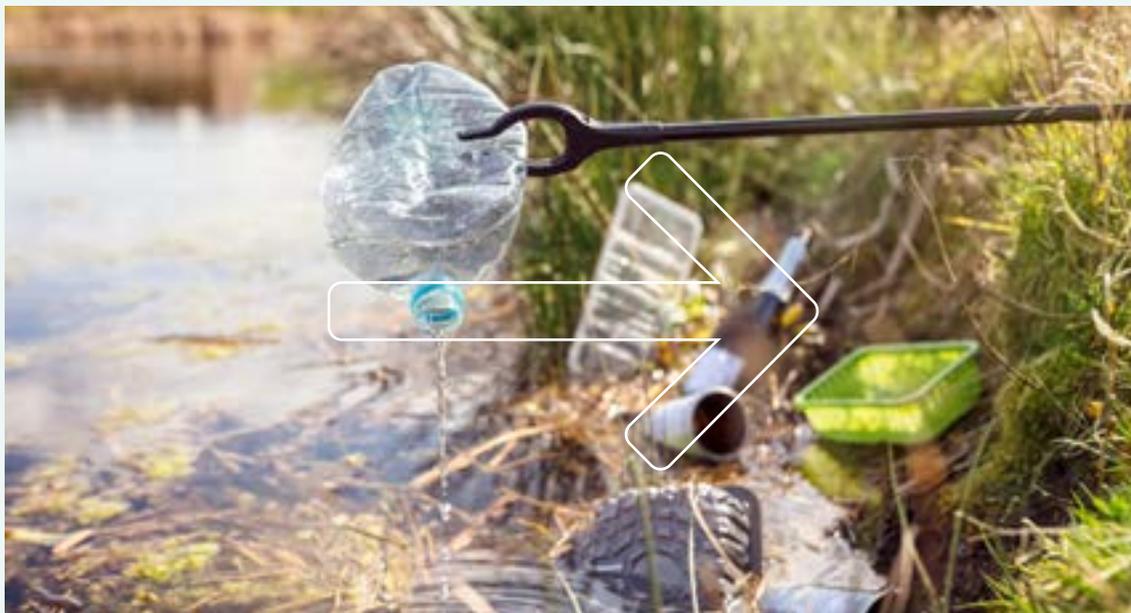
3

4

5

6

7



Every Packaging Counts

En 2022, Fost Plus a lancé le plan d'action « Every Packaging Counts ». Nous y traduisons en cinq piliers notre vision en matière d'approche des déchets sauvages pour notre pays, afin que plus aucun emballage ne soit perdu.

[Découvrez notre plan d'action Every Packaging Counts](#) →

Bien plus que le recyclage

Pendant ce temps, le monde ne s'arrête pas. La durabilité est plus que jamais une priorité et la lutte contre le réchauffement climatique est sans aucun doute le plus grand défi auquel notre génération est confrontée. Les citoyens et les autorités attendent, à juste titre, que les entreprises assument elles aussi leur responsabilité.

Fost Plus joue un rôle important à cet égard. Chaque fois que nous collectons et recyclons un emballage, nous réduisons les émissions de CO2 et nous évitons l'extraction de matières premières de plus en plus rares. Les évolutions géopolitiques récentes ont encore renforcé l'importance de l'économie circulaire, maintenant que l'Europe souhaite réduire sa dépendance en matière d'énergie et de matières premières.

1

2

3

4

5

6

7



La Commission européenne propose une révision de la législation relative aux emballages et déchets d'emballages

Le 30 novembre dernier, la Commission européenne a publié une mise à jour de la Directive relative aux emballages et déchets d'emballages (PPWD). La Commission vise ainsi une plus grande harmonisation de la gestion des emballages et déchets d'emballages à l'échelle de l'Union européenne.

[Lisez toute l'histoire](#) →

Le recyclage ne constitue bien évidemment qu'une partie de l'économie circulaire, ainsi qu'il ressort notamment de la direction donnée par la Commission européenne dans sa nouvelle proposition de Règlement sur *les emballages et les déchets d'emballages (PPWR)*. Cette proposition de règlement fait glisser l'accent du recyclage vers la prévention et la réutilisation. Elle contient également des objectifs concrets et ambitieux dans ce domaine, qui placent nos membres – mais aussi de nombreux autres secteurs, parmi lesquels l'horeca – face à de grands défis.

Nous sommes convaincus que Fost Plus peut jouer ici un rôle de pionnier. Des systèmes de collecte à grande échelle pour les emballages réutilisables, économiquement viables, sont par exemple nécessaires. Sans oublier qu'en fin de vie, les emballages réutilisables doivent aussi être recyclés. Comme nous l'avons fait il y a trente ans, nous souhaitons à nouveau aider les entreprises à atteindre leurs objectifs et à rendre leurs activités durables.

1

2

3

4

5

6

7

Conclusion

1

2

3

4

5

6

7

Conclusion



En 2022, nous avons à nouveau réalisé des avancées importantes vers une économie circulaire des emballages dans notre pays. Mais avec nos membres, nous nous tournons d'ores et déjà vers un nouvel élargissement de notre rôle sociétal.

En 2022, nous avons recyclé au total plus de 725000 tonnes d'emballages, soit 95 % de tous les emballages mis sur le marché. Grâce au Nouveau Sac Bleu, qui a connu sa première année entièrement opérationnelle en 2022, la quantité de PMC collectée est passée à près de 23 kilos par habitant.

Le sac bleu s'est ainsi à nouveau avéré un facteur essentiel de la réussite de la collecte et du recyclage des déchets d'emballages. Grâce à la collecte en porte-à-porte, chacun peut en effet participer facilement au système. L'élargissement du contenu, avec début 2023, l'ajout des capsules, fera encore augmenter les volumes au cours des prochaines années.

Alors que nous nous dirigeons peu à peu vers une collecte maximale au domicile, encore beaucoup trop d'emballages sont perdus hors du domicile. En 2022, nous avons continué à intensifier nos efforts, en étroite collaboration avec notre organisation

sœur Valipac et avec les entreprises responsables de la collecte des déchets industriels sur le terrain. La collecte a atteint sa vitesse de croisière dans les entreprises, principalement en automne. Nous avons ainsi à nouveau réalisé notre objectif intermédiaire (24000 tonnes).

D'autre part, une partie de nos emballages finissent encore et toujours en déchets sauvages. Depuis 2023, nous sommes responsables, avec nos membres, du coût du ramassage de ces déchets. Toutefois, nous voyons au-delà de l'aspect purement financier et souhaitons apporter une contribution active à une politique énergique de gestion des déchets sauvages. Nous misons également sur l'innovation et la technologie. En 2022, en collaboration avec quelques producteurs de boissons, des détaillants et les fédérations sectorielles Fevia et Comeos, nous avons commencé à développer un système de consigne numérique.

Si nous souhaitons recycler tous les emballages, nous devons évidemment faire en sorte qu'ils soient tous recyclables. Design for recycling est dès lors un point important. Nos membres se sont engagés à ne plus commercialiser que des emballages recyclables d'ici 2025. Et nous l'observons dans la pratique. De nombreuses entreprises disposent d'une feuille de route claire en vue de l'élimination définitive de leurs emballages non recyclables ou difficilement recyclables.

Il est clair que l'économie circulaire est en pleine mutation et que de très nombreux défis, que nous allons relever avec nos membres, nous attendent. 2023 sera donc une année charnière pour Fost Plus – non seulement la dernière année de notre agrément actuel, mais aussi l'année au cours de laquelle nous allons poser les fondements de notre avenir.